



2023/67

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 15 Novembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 030-213002280-20231115-2023_67-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – FOURES Josiane – FABRE Alain – HURLIN Régine – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – Sybille BAECKER - NEVEU James – Danielle POULLET - AUBIN Dimitri - SCHMITT Marie Gil – COULON Daniel - DE CORO Jessica (20h30) - MENALDO KEBDANI Nadia – REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mmes GIBOULET ARNAUD – Blandine PANAFIEU - M. ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DECORO Jessica
Mme PANAFIEU Blandine à M. CHABAUD Laurent

Soit 16 votants, puis 18 à partir de 20h30

OBJET : Diagnostic réalisé sur les réseaux secs de la tranche 2+ des travaux des villages

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code générale des collectivités territoriales,

VU la décision municipale 2023/01 du 26 janvier 2023 confiant une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet INECO pour la tranche 2 des travaux de la traversée des villages

CONSIDERANT que l'intérêt pour la commune d'étendre le périmètre des travaux sur les réseaux secs jusqu'à l'impasse Xavier Sigalon,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver le diagnostic réalisé par le SMEG et les travaux d'éclairage public envisagés sur la 2^{ème} tranche des travaux de voirie sur la traversée des villages.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

